

Guichet Unique Clauses d'insertion du Niortais

Bilan d'activité 2022

La Charte d'insertion, qui encadre le Guichet unique des clauses d'insertion du Niortais, permet à ses partenaires signataires de partager des objectifs et des principes de coopération convergeant avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :



Guichet des clauses d'insertion du Niortais
Communauté d'agglomération du Niortais – 140 rue des Equarts CS 28770 - 79027 Niort Cedex
Guichetclausesduniortais@agglo-niort.fr – 05.17.38.80.02

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 3 |
| Le rappel de l'offre de services du Guichet Unique Clauses d'Insertion du Niortais | 4 |
| Le suivi et l'évaluation de la réalisation des clauses d'insertion dans les marchés : une stabilité de l'activité malgré un contexte tendu | 7 |
| L'information et l'accompagnement des entreprises, implantées à 81% sur la région et à 58% sur le département | 8 |
| Les clauses sociales : une opportunité pour les habitants de la CAN, demandeurs d'emploi de longue durée et les personnes peu qualifiées | 9 |
| Les modalités d'exécution de la clause : peu d'embauches directes par les entreprises et un recours majoritaire à la mise à disposition par des SIAE ou des ESAT | 13 |
| Les retombées économiques pour les structures de l'insertion par l'activité économique du territoire niortais | 15 |
| Les retombées économiques pour les structures de l'insertion par l'activité économique hors du niortais | 16 |
| Les métiers supports privilégiés des Clauses d'insertion : la construction, le bâtiment/travaux publics et les espaces verts | 17 |
| Les activités supports du Guichet clauses d'insertion | 18 |
| Conclusion : Les principaux enseignements à tirer de l'activité 2022 | 20 |
| ANNEXE : Répartition des opérations et des marchés suivis et réalisés par maîtrise d'ouvrage sur l'année 2022 | 21 |

Introduction



Une stabilité de l'activité, malgré un contexte complexe

En cohérence avec les objectifs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et de Développement Durable, Niort Agglo a exprimé, à travers la création d'un Guichet unique clauses d'insertion sa volonté de mettre à profit la commande publique pour favoriser le retour à l'emploi des publics en difficultés.

Le Guichet clauses d'insertion de Niort Agglo se positionne aux côtés des donneurs d'ordre impliqués sur le territoire et permet d'optimiser l'action publique en faisant le lien entre commande publique, emploi et lutte contre les exclusions.

Le présent bilan d'activité 2022 intervient dans une période complexe, impactée par la crise économique, qui a conduit certains maîtres d'ouvrages à reporter ou décaler une partie de leurs opérations. Dans le même temps, les difficultés d'approvisionnement, ainsi que l'augmentation des prix des matériaux ont entraîné des ralentissements sur les chantiers déjà commencés.

Malgré ce contexte, l'activité du Guichet du niortais s'est maintenue : **43 400 heures d'insertion ont été réalisées en 2022, soit l'équivalent de la création de 27 Equivalent Temps Plein.**

On constate ainsi **une stabilité de l'activité du Guichet** (-3% par rapport à 2021) sur le Niortais, alors que l'ensemble du département des Deux Sèvres affiche une baisse de 27% du nombre d'heures. Les autres territoires ont en effet plus souffert du report de nombreux chantiers.

Le Guichet du niortais a plutôt bien résisté et représente en 2022, 60,7% des heures d'insertion réalisées sur le département,

On constate même une évolution sur le nombre de bénéficiaires et le nombre d'entreprises impliquées :

- 186 personnes rencontrant des difficultés d'insertion ont bénéficié de missions,
- 92 entreprises impliquées dans le dispositif dont 58% d'entre elles sont implantées localement.

Une fois de plus, l'implication sur le territoire des signataires de la Charte d'Insertion (maîtres d'ouvrages, entreprises et acteurs de l'emploi et de l'insertion) a porté ses fruits et permis aux clauses sociales de jouer pleinement leur rôle dans le retour à l'emploi.

Je tiens donc à remercier l'ensemble des parties prenantes précitées qui, par leurs efforts conjugués, ont mis à profit la commande publique pour permettre d'accompagner le retour à l'emploi des publics en difficulté d'insertion sur notre territoire.

Marie-Christelle BOUCHERY
Déléguée du Président
En charge du Guichet Unique Clauses d'Insertion,
Cohésion Sociale, Santé
et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

**La charte territoriale d'insertion signée le 15 octobre 2019, constitue le document cadre de référence et fixe les modalités de collaboration avec l'ensemble de ses partenaires.*

Cette charte, qui couvre à la fois les périmètres simplifiés des quartiers prioritaires et l'ensemble de l'agglomération, témoigne de la volonté des acteurs publics et privés de partager un dispositif coordonné par le Guichet unique de l'agglomération. Conçue pour une démarche intégrée et simplifiée, elle facilite la collaboration de l'ensemble des signataires et contribue à rendre l'action publique plus accessible et plus compréhensible par les habitants et les citoyens.

Cette charte est disponible sur le site de Niort Agglo : <http://www.niortagglo.fr/insertion>,

Ainsi qu'une vidéo décrivant l'activité du Guichet unique clauses d'insertion du niortais : https://youtu.be/FSVbG7smD_8

A noter : Les chiffres présentés dans ce bilan sont arrêtés à la date du 31 décembre 2022 sur la base de justificatifs transmis en début d'année 2023. Tout justificatif concernant l'activité 2022 qui serait transmis au cours de l'année 2023 est susceptible de modifier ces chiffres. Aussi le Guichet unique des clauses d'insertion se réserve le droit d'actualiser les données de l'année précédente lors de l'établissement du bilan.

Le rappel de l'offre de services du Guichet Unique Clauses d'Insertion du Niortais

Avant d'entrer dans le détail du bilan de l'année 2022, il est important de rappeler les services offerts par le Guichet unique clauses d'insertion du Niortais, aux différentes parties prenantes :

❖ L'assistance technique aux donneurs d'ordre :

Le Guichet accompagne les donneurs d'ordre dans l'intégration et le suivi des clauses sociales

- Aide à l'identification des marchés pouvant intégrer une clause sociale
- Définition du volume des engagements attendus des entreprises en matière d'insertion et de la procédure juridique adaptée
- Assistance technique sur la rédaction des pièces du marché relatives à la clause sociale
- Suivi, évaluation et bilan de l'action

❖ L'assistance aux entreprises :

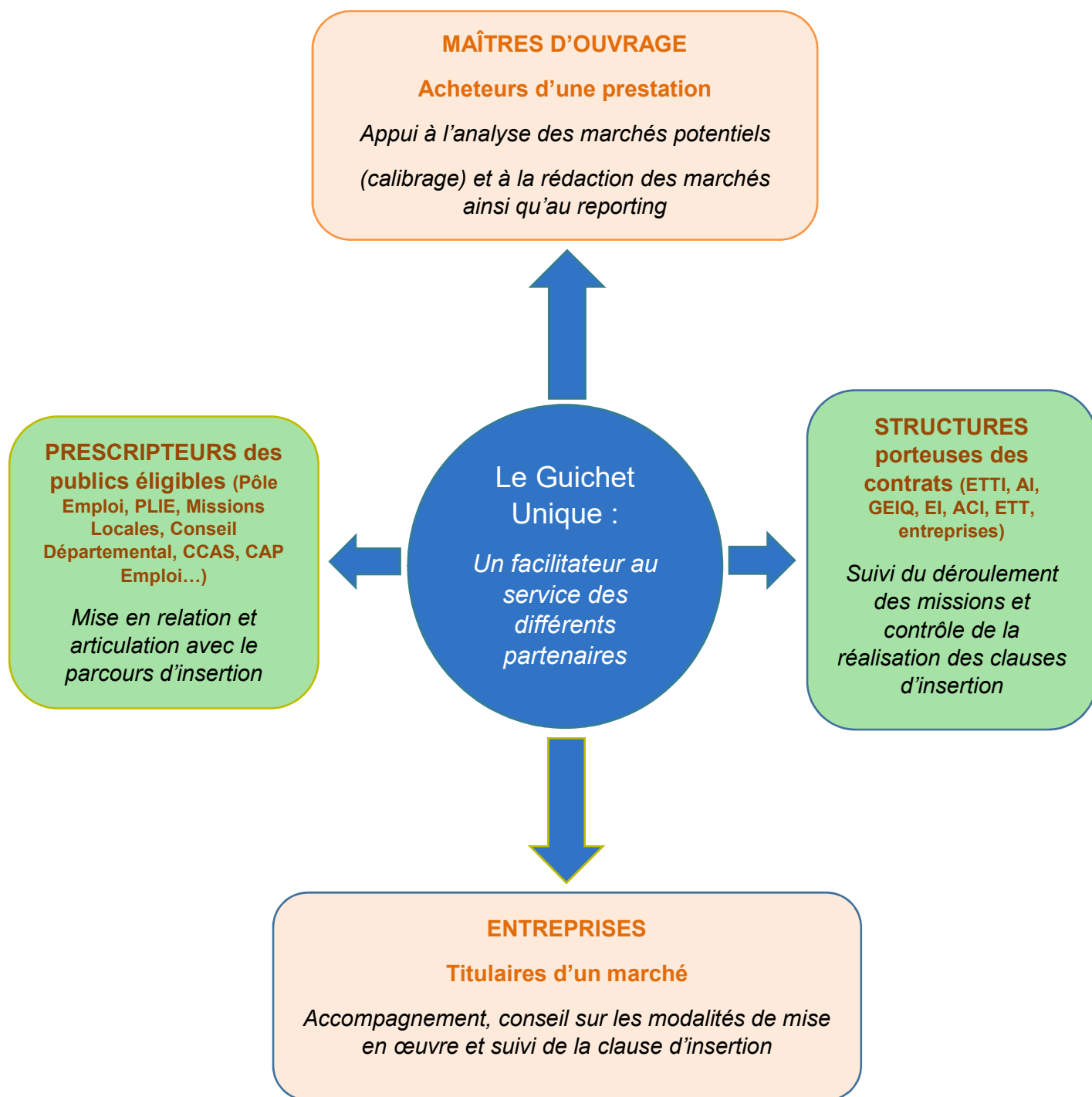
Le Guichet aide les entreprises attributaires d'un marché comportant une clause sociale à réaliser ses engagements :

- Information sur les conditions de mise en œuvre de la clause et sur l'offre d'insertion locale
- Mise en relation avec les structures d'insertion, en fonction de la modalité d'exécution de la clause choisie
- Aide à la recherche ou présélection de candidats (définition de profils de poste, prérecrutement des candidats...)
- Suivi de la bonne exécution de la clause

❖ La mobilisation et la coordination des partenaires de l'emploi :

Le Guichet facilite la mise en relation des candidats avec les acteurs économiques du territoire et coordonne l'action des différents partenaires du dispositif :

- Mobilisation, repérage et validation des publics éligibles aux clauses
- Coordination des offres d'emploi et des candidatures
- Animation de l'instance de coordination des partenaires du dispositif
- Suivi du parcours des salariés entrés dans le dispositif



Territoire d'intervention du Guichet Unique clause d'insertion du niortais

niort agglo
Agglomération du Niortais

Communauté d'Agglomération du Niortais



**Le suivi et l'évaluation de la réalisation des clauses d'insertion dans les marchés :
une stabilité de l'activité malgré un contexte tendu**

Ce suivi est effectué par le Guichet unique insertion pour chaque maître d'ouvrage, conformément aux indications du cahier des charges des marchés comportant une clause d'insertion. A la demande du donneur d'ordre, le Guichet recueille les justificatifs (contrats et relevés d'heures) auprès des entreprises ou des structures de mise à disposition, et établit un bilan mensuel par opération.

En 2022, 43 400 heures d'insertion ont été réalisées sur le territoire niortais, ce qui équivaut à 27 ETP (emplois à temps plein). 15 donneurs d'ordre ont été accompagnés dans le cadre de 58 opérations, ce qui a représenté le suivi de 147 marchés.

| Maitrise d'ouvrage | Nb opérations de travaux ou prestations de services | Nb de marchés actifs | Nb heures d'insertion réalisées |
|--|---|----------------------|---------------------------------|
| Ville de Niort | 11 | 28 | 21 500 |
| Autres communes de la CAN | 4 | 10 | 951 |
| CAN (y compris SEV) | 20 | 27 | 6 202 |
| Conseil Départemental 79 | 5 | 5 | 725 |
| Bailleurs (SEMIE, Deux Sèvres Habitat, Immobilière Atlantique Aménagement) | 14 | 43 | 5 764 |
| SEOLIS | 1 | 12 | 1 501 |
| Chambre des Métiers et de l'Artisanat | 1 | 13 | 4 857 |
| Région Nouvelle Aquitaine | 1 | 8 | 1 725 |
| GCSMS SAS 79 (ADAPEI 79) | 1 | 1 | 174 |
| TOTAL donneurs d'ordre : 15 | 58 | 147 | 43 399 |

Rappel 2021

| | | | |
|------------------------------------|----|-----|--------|
| TOTAL donneurs d'ordre : 12 | 53 | 145 | 44 733 |
|------------------------------------|----|-----|--------|

Les évolutions par rapport à 2022

Le nombre d'heures d'insertion a légèrement diminué par rapport à 2021 soit 1 331 heures en moins (-3%). En revanche, le nombre de maîtres d'ouvrage et d'opérations suivies a légèrement augmenté, passant de 12 donneurs d'ordres en 2021 à 15 en 2022 et de 145 opérations suivies à 147.

Deux nouveaux maîtres d'ouvrage rejoignent le dispositif des clauses : le Ministère de la Justice et le GCSMS (ADAPEI 79), pour respectivement 1 725 heures et 4 300 heures programmées.

Lorsque l'on compare les résultats du Guichet niortais aux autres Guichets clauses sociales des Deux-Sèvres, on constate que 60,7% des heures d'insertion du département ont été réalisées par le Guichet de Niort Agglo. Ce phénomène s'explique en partie par la baisse importante du nombre d'heures réalisées en globalité sur le département qui passe de 101 365 en 2021 à 73685 en 2022, soit une baisse de 27% sur l'ensemble des Deux-Sèvres.

L'information et l'accompagnement des entreprises, implantées à 81% sur la région et à 58% sur le département

| Département d'origine | Nombre d'entreprises |
|----------------------------------|----------------------|
| Deux-Sèvres : 79 | 53 |
| Charente-Maritime : 17 | 9 |
| Vienne : 86 | 11 |
| Charente : 16 | 0 |
| Gironde : 33 | 2 |
| Total Nouvelle Aquitaine | 75 |
| Vendée : 85 | 7 |
| Loire-Atlantique : 44 | 3 |
| Maine et Loire | 4 |
| Total régions limitrophes | 14 |
| Autres régions | 3 |
| Total | 92 |

92 entreprises ont fait travailler une ou plusieurs personnes en 2022 dans le cadre des clauses d'insertion :

Il s'agit des entreprises attributaires, cotraitantes et sous-traitantes d'au moins un marché, comprenant des heures d'insertion réalisées au cours de l'année.

Il s'agit majoritairement d'entreprises du secteur marchand, de moins de 50 salariés, implantées localement :

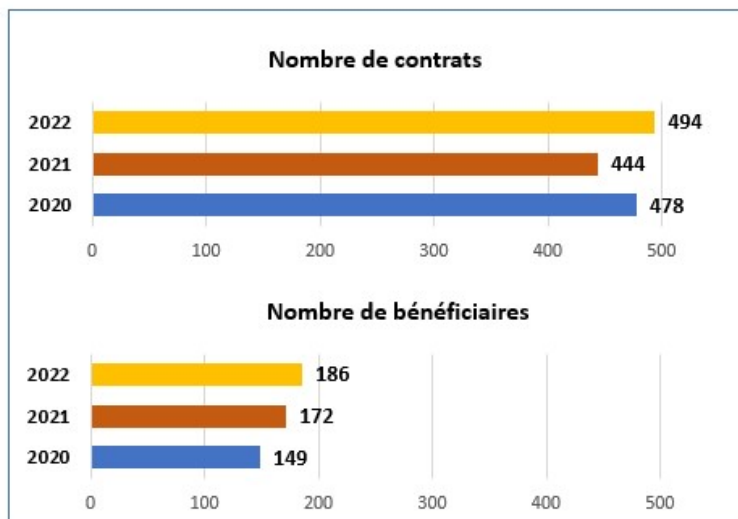
- 53 sur 92 (58%) ont leur siège ou un établissement dans le département des Deux-Sèvres, dont 27 sur le territoire de la CAN.
- 75 sont basées en Nouvelle Aquitaine (81%).
- Les autres entreprises sont installées principalement sur les régions limitrophes.

Le Guichet accompagne les entreprises dans la définition des modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion, en fonction de leurs besoins. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- ❖ Présentation des modalités de recours notamment aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (ETTI, AI, EI et ACI) ou aux structures du Handicap (ESAT et EA),
- ❖ Mise en contact avec les structures du territoire pour proposer des candidats et valider leur éligibilité,
- ❖ Si besoin, diffusion d'offres d'emploi auprès des partenaires du Guichet,
- ❖ Suivi de l'exécution de la clause d'insertion par le recueil et la saisie des justificatifs ainsi que la rédaction de bilans mensuels diffusés aux entreprises et aux maîtres d'ouvrage.

Les clauses sociales : une opportunité pour les habitants de la CAN, demandeurs d'emploi de longue durée et les personnes peu qualifiées

▪ Evolution du nombre de bénéficiaires et de contrats



186 personnes ont bénéficié de missions de travail en 2022 dans le cadre des clauses d'insertion et 494 contrats ont été signés. Le nombre de bénéficiaires augmente régulièrement depuis 2020.

Le rapport entre le nombre de contrats et le nombre de bénéficiaires montre qu'une même personne peut cumuler plusieurs missions et donc effectuer un véritable parcours d'insertion au travers des différentes opérations et marchés se déroulant sur le territoire.

Le nombre de contrats a augmenté : 494 en 2022 contre 444 en 2021 (+50 soit 11%).

Le nombre moyen d'heures réalisées par personne est de 233 h en 2022 (260 h en 2021). On peut observer que la crise COVID suivie de la crise économique ont rendu les entreprises très prudentes. En effet, depuis cette période, elles recourent à la mise à disposition via des missions fragmentées générant des contrats plus courts, ce qui impacte de manière négative le nombre moyen d'heures réalisées par participants.

▪ La répartition femmes-hommes

| Sexe des participants | Nb participants | Nb heures réalisées |
|-----------------------|-----------------|---------------------|
| Féminin | 37 | 4 017 |
| Masculin | 149 | 39 383 |
| Total | 186 | 43 400 |

Sur les 186 bénéficiaires, 37 sont des femmes soit 20% des effectifs mais elles ne réalisent que 9 % des heures. Le nombre moyen d'heures d'insertion réalisées par les femmes est de 109 contre 264 pour les hommes.

Les principaux secteurs des marchés concernés par les Clauses Sociales restent le bâtiment et les travaux publics, secteurs « traditionnellement » occupés par des hommes.

La diversification des marchés intégrant des clauses sociales sur des secteurs comme le nettoyage des locaux, où les femmes sont encore majoritaires, ne permet pas de rétablir l'équilibre.

En effet, il s'agit de marchés générant des interventions courtes et découpées (1 à 3 h par semaine en moyenne), propices à des temps partiels subis.

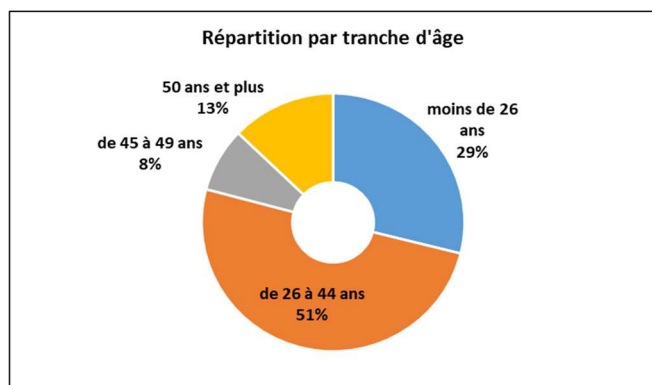
Enfin, on note en 2022, une baisse légère des "heures féminines" : -3% en 2022 (à l'inverse de l'année précédente : +30%). On observe notamment que le secteur du nettoyage des locaux commence à être investi par des hommes demandeurs d'emploi en difficulté.

Ce phénomène est à mettre en lien avec les principaux métiers et secteurs des marchés concernés par les clauses sociales (cf. p.19). En effet, les femmes sont présentes sur les deux secteurs où la part des heures réalisées a baissé en 2022 :

- Le secteur du service à la personne et à la collectivité : moins 5 points entre 2021 et 2022
- Le secteur des espaces verts et naturels : moins 2 points entre 2022 et 2021.

▪ **La répartition par tranche d'âge**

| Tranche d'âge des participants (âge à l'entrée) | Nb participants | Nb heures réalisées |
|---|-----------------|---------------------|
| moins de 26 ans | 54 | 13 015 |
| de 26 à 44 ans | 94 | 21 347 |
| de 45 à 49 ans | 15 | 2 558 |
| 50 ans et plus | 24 | 6 480 |
| Total | 186 | 43 400 |

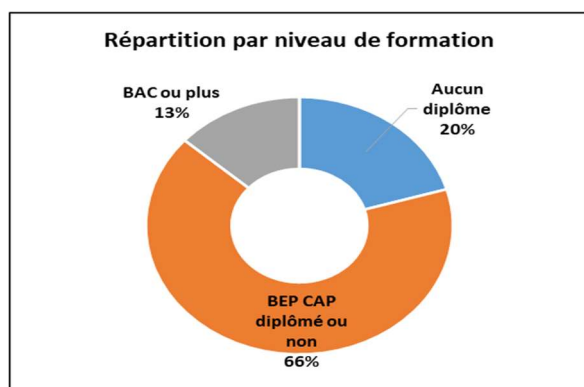


Le public jeune est davantage représenté en 2022 : 29% contre 23% en 2021. Dans la majorité des cas, les jeunes sont accompagnés par la Mission Locale. 54 personnes sur 186 avaient moins de 26 ans à l'entrée du parcours dans le cadre du Guichet clauses.

Cependant 55% des heures sont réalisées par des 26-44 ans.

▪ **Le niveau de formation des participants**

| | Niveau de formation | Nb participants | Nb heures réalisées |
|---|--|-----------------|---------------------|
| 9 | Diplôme étranger sans équivalence en France | 6 | 1 296 |
| 1 | Aucun diplôme - Maîtrise des savoirs de base | 18 | 3 149 |
| 2 | Aucun diplôme - Capacité à effectuer des activités simples | 14 | 4 106 |
| 3 | CAP/BEP avec ou sans diplôme | 123 | 29 349 |
| 4 | BAC | 22 | 4 757 |
| 5 | BAC+2 | 1 | 656 |
| 6 | BAC+3 ou 4 | 1 | 75 |
| 7 | BAC+5 | 1 | 13 |
| | Total | 186 | 43 400 |



Le dispositif est centré sur les publics à bas niveau de qualification.

20% n'ont aucun diplôme et réalisent 20% des heures.

66 % des personnes ont un niveau BEP/CAP, avec ou sans diplôme. Elles réalisent 68% des heures.

- **Les statuts des participants, lorsqu'ils entrent en parcours « clause »**

Un participant peut cumuler plusieurs statuts.

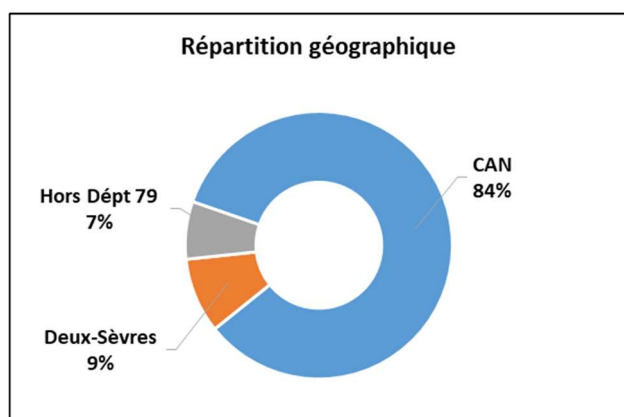
Parmi les 186 participants :

- ✓ 79 ont le statut de Demandeur d'Emploi de Longue Durée (DELD), soit 42% (contre 54% en 2021)
- ✓ 68 ont le statut de bénéficiaire du RSA, soit 37 % (part identique en 2021)
- ✓ 19 participants ont une reconnaissance de travailleur handicapé (TH), soit 10% (contre 6% en 2021)

| Statut entrée | Nb participants | Nb heures réalisées |
|---------------|-----------------|---------------------|
| DELD | 79 | 22 019 |
| RSA | 68 | 14 904 |
| TH | 19 | 2 295 |
| Autre* | 20 | 4 183 |

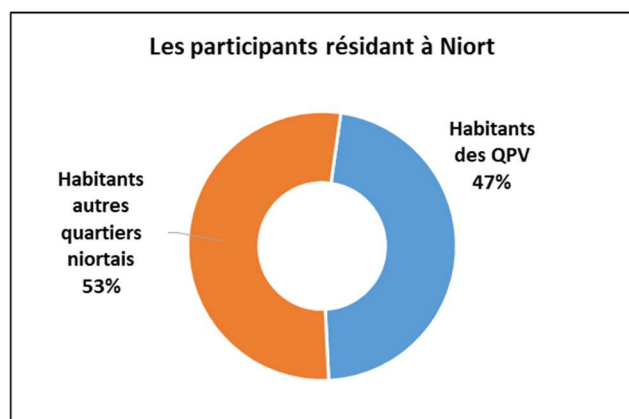
*Le terme « Autre » correspond à des personnes rencontrant des difficultés particulières (problèmes de logement, de mobilité, de régularisation administrative, etc...) rendant leur insertion professionnelle difficile. Ces personnes sont prescrites sur avis motivé des partenaires de l'insertion du Guichet unique.

- **Origine géographique des participants**



Comme les années précédentes, le Guichet du niortais bénéficie avant tout aux habitants de la **CAN** : 157 personnes sur 186 (soit 84%) résident sur le territoire de Niort Agglo, dont 138 à Niort et 19 hors Niort.

Les autres participants habitent dans les Deux-Sèvres (17) ou dans un département limitrophe (13).



Concernant les habitants de Niort,

65 personnes sur 138 résident dans un Quartier de la Politique de la Ville (soit 47%), proportion stable par rapport à l'année précédente.

- **Les prescripteurs des publics en insertion**

Les 186 participants ont été orientés sur le dispositif des clauses sociales par les prescripteurs suivants :

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), Pôle Emploi, la Mission Locale, les structures de l'IAE et du handicap, les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, du CCAS et des CHRS, ACTIF, le SPIP (Service de Probation et d'insertion Pénitencier). Dans quelques cas, cependant, les entreprises proposent des candidatures en direct et quelques participants se présentent de manière spontanée, dans les structures de mise à disposition de l'IAE ou de l'intérim classique.

A noter que 14 bénéficiaires (16 en 2021) étaient suivis et accompagnés dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Les modalités d'exécution de la clause : peu d'embauches directes par les entreprises et un recours majoritaire à la mise à disposition par des SIAE ou des ESAT

Durant l'année 2022, 494 contrats ont été signés dans le cadre des clauses d'insertion. 75 % des contrats (372) relèvent d'une mise à disposition et /ou de l'intérim. Comme les années précédentes, c'est la modalité de recrutement la plus utilisée dans le cadre du Guichet niortais. Elle représente 49% des heures réalisées, (48% en 2021).

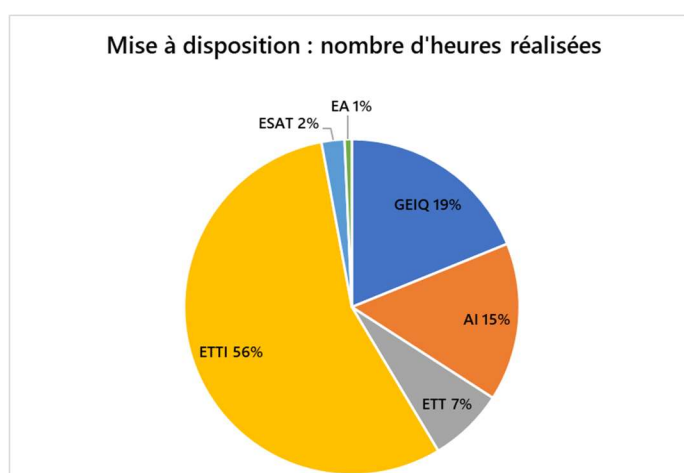
La majorité des entreprises préfère avoir recours à la mise à disposition de personnel, via les Structures d'Insertion par l'Activité Economique, le GEIQ BTP, les ESAT ou les entreprises d'intérim classiques : Seuls 32 contrats sur 494 ont été signés dans le cadre d'une embauche directe (6%). Bien que peu utilisé globalement, le recours à l'embauche directe est cependant en augmentation (31 contrats contre 22 en 2021 et 10 en 2020).

| Modalité des contrats | Nb contrats | Nombre d'heures réalisées |
|--------------------------------------|-------------|---------------------------|
| Mise à disposition de personnel | 372 | 21 471 |
| Embauche directe par les entreprises | 31* | 4 772 |
| CDDI portés par une ACI ou une EI | 91 | 17197 |
| Total | 494 | 43 400 |

*15 en CDI et 16 en CDD

Enfin 91 contrats (soit 17%) sont des Contrats à Durée Déterminée D'insertion (CDDI). Ils concernent des personnes salariées dans le cadre d'un chantier ou d'une entreprise d'insertion.

Parmi les structures de mise à disposition, ce sont les structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) conventionnées par la DDETS qui portent la majorité des contrats : En 2022, 86% des contrats de MAD, soit 320 contrats étaient portés par une association intermédiaire (AI) ou une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI).



Les quatre ETTI conventionnées sur le territoire, (A2I, EIPI, ID'EES Intérim et Siti Interim) représentent la majorité des heures d'insertion (11 960 h) et des contrats (201). Les deux AI, (AIN et IPSO²), représentent 119 contrats et 3 274 h.

On peut noter pour 2022 le développement du partenariat dans la mise à disposition de personnel avec des structures du handicap (l'ESAT TREMPLIN MESSIDOR et l'ESAT d'AIFFRES). Cette coopération se traduit par une augmentation du nombre de participants travailleurs handicapés (19 en 2022 contre 11 en 2021) et surtout une augmentation notable du nombre d'heures d'insertion qu'ils ont réalisées : 2 295 h en 2022 contre 998 h.

Le GEIQ BTP des Deux-Sèvres (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) propose également une mise à disposition auprès des entreprises, en majorité sous forme de contrats en alternance. Dans ce cadre, 12 contrats ont été signés (dont 11 contrats de professionnalisation) qui ont produit 3 984 heures d'insertion (soit 9,1% des heures totales, contre 9,9% en 2021).

Les contrats en alternance :

On note une relative stabilité entre 2021 et 2022 de ce type de contrats : 11 contrats de professionnalisation ont été portés par le GEIQ BTP et 5 contrats d'apprentissage résultaient d'une embauche directe par une entreprise : soit 3,2% de l'ensemble des contrats (3,8% en 2021). Les contrats en alternance ont généré au total 4 932 h (soit 11,3% des heures totales) dont 1 394 h de formation.

Les agences « classiques » de travail temporaire :

1 563 h (soit 7%) ont été réalisées par des agences « classiques » de travail temporaire (28 contrats).

En effet, les entreprises titulaires des marchés peuvent également utiliser la mise à disposition par ce type de structure, dans la mesure où les bénéficiaires répondent bien aux critères d'insertion (validation au préalable par le Guichet d'insertion).

La plupart du temps, les mises à disposition et l'intérim portent sur des contrats courts, alors que les contrats les plus longs sont liés aux embauches directes (16 CDD et 15 CDI) ou aux contrats en alternance (16).

Cette tendance relative aux contrats courts est confirmée : le nombre moyen d'heures par participant est passé de 329.8 h en 2019 à 233.3 h en 2022. Cette évolution qui impacte de manière négative les parcours d'insertion en proposant des étapes d'emploi plus courtes, est observable depuis la période COVID et en lien avec la crise économique qui a suivi.

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre moyen d'heures par participant | 329,8 | 271,9 | 260,1 | 233,3 |

On constate également la même tendance sur le plan départemental, où l'on passe de 263 h travaillées en 2019 en moyenne à 217 h en 2022.

Les retombées économiques pour les structures de l'insertion par l'activité économique du territoire niortais

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) du territoire bénéficient des clauses d'insertion de deux manières en termes de chiffre d'affaires :

- Directement en répondant aux consultations et en étant titulaires de marchés comportant une clause d'insertion : cela a été le cas pour EIVE et IPSO SERVICE (entreprises d'insertion) et la MIPE (chantier d'insertion),
- Indirectement en faisant de la mise à disposition de personnel répondant aux critères d'insertion, auprès des entreprises qui ont une clause d'insertion dans leur marché. Dans ce cadre, sont concernées :
 1. Les Associations Intermédiaires (AI) : IPSO2 et AIN,
 2. Les Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion (ETTI) : A2I, EIPI, ID'EES INTERIM et SITI INTERIM.

| Type de structure | Nom de la structure | Nombre d'heures |
|-------------------|---|---|
| EI | EIVE | 10 924,3 h |
| EI | IPSO SERVICES | 122 h |
| ACI | MIPE | 6 160 h |
| AI | AIN | 1 264,52 h |
| AI | AICM | 328,5 h |
| AI | IPSO2 | 893,15 h (cette AI a choisi de passer la majorité de ses heures clauses par EIPI en 2022 soit 5 288,25 h) |
| ETTI | A2I | 2 937,82 h |
| ETTI | EIPI (en direct ou via les antennes d'IPSO et de l'AIN) | 6 657,27 h : dont 5 288,25 via IPSO et 936,5 via AIN |
| ETTI | ID'EES INTERIM 79 | 1 796,5 |
| ETTI | SITI INTERIM | 171 h |

Au total, 31 254,8 h ont été réalisées par les SIAE du niortais, soit 72 % du total des heures réalisées sur le Guichet niortais. Il faut noter l'arrivée de deux nouvelles ETTI, dont l'installation sur le territoire niortais en 2022, a été validée par les services de l'Etat et a fait évoluer la répartition des heures réalisées par rapport à l'année précédente.

**Les retombées économiques pour les structures de l'insertion par l'activité économique
hors du niortais**

| Type de structure | Nom de la structure | Nombre d'heures |
|-------------------|--|-----------------|
| AI | AIPM (Melle) | 260,5 h |
| AI | AIR SERVICE (Parthenay) | 427,25 h |
| AI | AICM (Mazières en gâtine) | 328,5 h |
| AI | AISM (St Maixent l'Ecole) | 101 h |
| ETTI | ADEF 17 (Rochefort) | 326,5 h |
| ETTI | Aquitaine Intérim Insertion (Bordeaux) | 77 h |

1 520,75 h ont été réalisées par des SIAE situées hors du territoire niortais, ce qui s'explique par la situation géographique de certaines entreprises qui choisissent de travailler avec des structures de proximité.

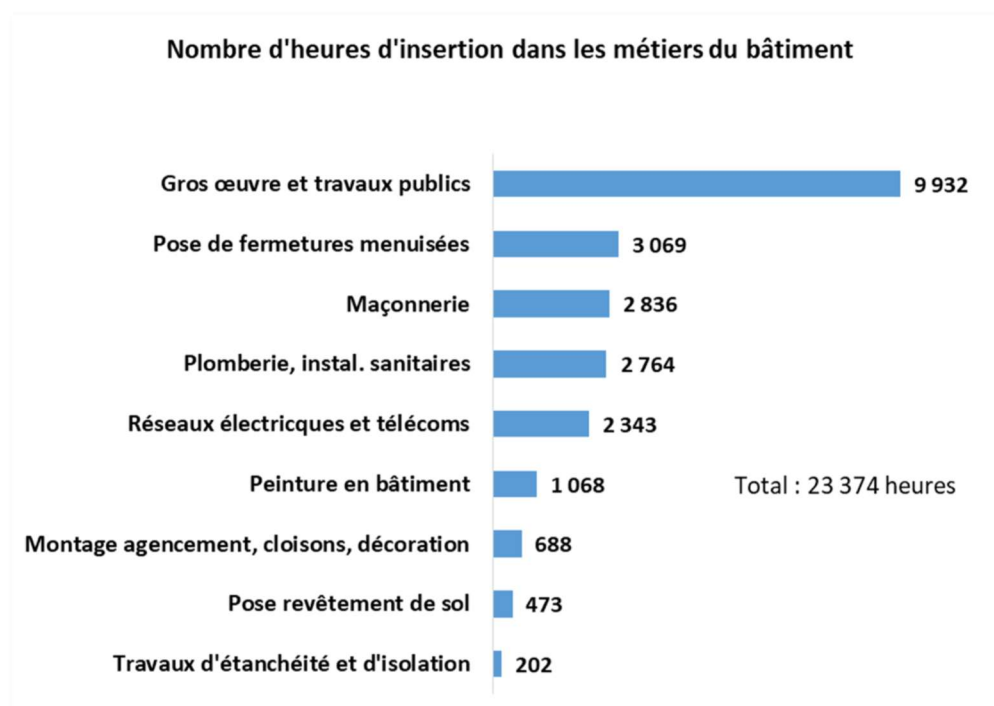
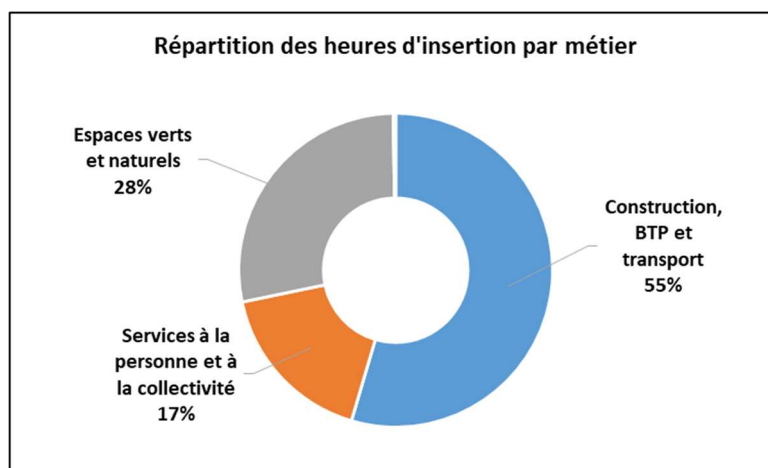
Ces chiffres mettent en évidence que les clauses sociales générées par le Guichet niortais constituent d'importantes retombées économiques positives pour le secteur de l'insertion par l'activité économique, puisqu'au total en 2022 : 32 775,5 heures sur 43 400 h ont été réalisées via ce secteur, soit 75% du total des heures d'insertion réalisées.

Les métiers supports privilégiés des Clauses d'insertion : la construction, le bâtiment/travaux publics et les espaces verts

La majorité des heures d'insertion est réalisée sur les métiers de la construction, du bâtiment et des travaux publics (23 374 h soit 54%), en progression de 6 points par rapport à 2021.

La part des heures réalisées sur les métiers liés aux espaces verts et à l'entretien des espaces naturels décroît légèrement avec 28% en 2022 pour 30% en 2021.

Enfin, les métiers de service à la personne et aux collectivités ne portent plus que 17% des heures en 2022 pour 22% l'année précédente.



Les activités supports du Guichet clauses d'insertion

- **L'activité de programmation des clauses d'insertion en lien avec les donneurs d'ordre**

Le Guichet accompagne les maîtres d'ouvrage public qui souhaitent intégrer des clauses d'insertion dans leurs achats, en identifiant les marchés, en les assistant dans la rédaction de la clause d'insertion et en quantifiant des heures d'insertion.

En 2022, 10 donneurs d'ordre ont été accompagnés sur l'intégration de clauses d'insertion dans leurs marchés : 36 opérations ont été étudiées et 28 900 h nouvelles heures d'insertion ont été programmées. **Celles-ci viennent s'ajouter aux heures déjà programmées les années précédentes, dans le cadre de marchés pluriannuels, et qui ne sont pas encore réalisées.**

| Nombre de maitres d'ouvrage | Nb d'opérations prévues avec une clause d'insertion | Nb d'heures d'insertion prévues ou programmées |
|-----------------------------|---|--|
| Ville de Niort 1 | 7 | 4795 |
| CAN 1 | 14 | 7475 |
| CD 79 1 | 4 | 595 |
| Mairie d'Aiffres 1 | 1 | 1965 |
| Bailleurs 3 | 8 | 8120 |
| Mairie de Magné 1 | 1 | 1195 |
| Ministère de la Justice 1 | 1 | 1540 |
| ADAPEI 79 1 | 1 | 3215 |
| TOTAL 10 | 36 | 28900 |

Le nombre de donneurs d'ordre ayant sollicité le Guichet est stable passant de 9 à 10 entre 2021 et 2022, en revanche le nombre d'heures programmées a augmenté par rapport à l'année dernière passant de 24 015 h à 28 900 h. Cette augmentation s'explique principalement par un projet de grande envergure porté par un nouveau maître d'ouvrage : l'ADAPEI, qui prépare la requalification de la MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) de Chauray.

La démarche de diversification des marchés et des donneurs d'ordre se poursuit, en associant également les communes de la CAN. Elle permet d'apporter des parcours plus riches au public en insertion et de développer les activités d'insertion, via les clauses sociales sur le territoire.

▪ La coordination des partenariats autour du Guichet unique de Niort Agglo

Durant l'année 2022, le Guichet unique a entretenu et animé le partenariat à travers les instances suivantes :

- Une réunion de suivi du public a été organisée avec le Conseil Départemental, la Mission Locale, Pôle Emploi et les structures de mise à disposition, afin de faire un point sur la situation des bénéficiaires.
- Quatre comités de suivi des bénéficiaires ont eu lieu en présence des services de l'ETAT au sein des structures.
- Deux réunions avec les SIAE de mise à disposition et le GEIQ BTP ont concerné le suivi des missions et des marchés.
- Une présentation de l'activité du Guichet été réalisée lors d'une réunion des référentes de parcours du PLIE
- Cinq conventions tripartites ont été travaillées et signées entre l'ETAT, la CAN et les structures de mises à dispositions partenaires du Guichet : 2 Associations intermédiaires et 2 entreprises de travail temporaire d'insertion et le GEIQ BTP. Elles ont pour objectif de **formaliser les modalités de travail, les règles de coopération et les engagements** entre le Guichet, l'Etat et les structures de MAD / GEIQ, ainsi que les ETT souhaitant positionner des salariés sur les clauses d'insertion.
- Depuis leur installation en 2023, les deux nouvelles ETTI ont également signé une convention avec le Guichet.
- Le Guichet du niortais a participé le 23 mai 2022 à la présentation du bilan d'activité des Guichets du département aux services du Conseil Départemental. De même il a participé au bilan spécifique sur les bénéficiaires du RSA transmis par la coordination départementale des Deux-Sèvres, au service Insertion des Deux-Sèvres

▪ Le développement d'outils de partage et d'harmonisation des pratiques avec les réseaux des facilitateurs

Sur l'année 2022, trois réunions d'échanges ont eu lieu, avec le réseau départemental des facilitateurs afin de continuer à favoriser :

- l'harmonisation des pratiques
- La construction de parcours d'insertion au bénéfice des publics en insertion
- le développement des liens avec les autres réseaux de la région Nouvelle Aquitaine, ainsi que le réseau national : Alliance Villes Emploi.

Conclusion : Les principaux enseignements à tirer de l'activité 2022

Malgré un contexte économique tendu en 2022, l'activité du guichet du niortais s'est maintenue : 43 400 heures d'insertion ont été réalisées en 2022, soit l'équivalent de la création de 27 Equivalent Temps Plein.

Une relative stabilité de l'activité du guichet (-3% d'heures d'insertion) est constatée, de même qu'une évolution du nombre de bénéficiaires et du nombre d'entreprises. Dans le même temps, une baisse de 27% du nombre global d'heures d'insertion sur l'ensemble du département des Deux -Sèvres est observée.

Le Guichet du niortais a plutôt bien résisté et a représenté en 2022 60,7% des heures d'insertion réalisées sur le département. Il faut noter aussi que le territoire niortais génère des chantiers plus conséquents et que les entreprises ont maintenant intégré « les clauses sociales » dans leurs pratiques.

Le partenariat développé sur le territoire et les efforts conjugués des maîtres d'ouvrages, des entreprises et des acteurs de l'emploi et de l'insertion, a continué à porter ses fruits et permis aux clauses sociales d'être efficaces dans le retour à l'emploi.

Par ailleurs, le Guichet niortais assis par la signature de la Charte Territoriale d'Insertion, en 2019, a été conforté en 2022 avec la signature de conventions avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique de mise à disposition.

**ANNEXE : Répartition des opérations et des marchés suivis et réalisés par maîtrise
d'ouvrage sur l'année 2022**

Communauté d'Agglomération du Niortais

| Direction Maitre d'ouvrage | Opération clause | Nb marchés concernés | Nb heures réalisées |
|--|---|-----------------------------|----------------------------|
| Etudes et projets neuf | ACCORD CADRE INFRASTRUCTURE VOIRIE ESPACES VERTS 2019 2022 | 2 | 250,50 |
| Etudes et projets neuf | ZAE LES PIERRAILLEUSES | 1 | 11,00 |
| Etudes et projets neuf | Réhabilitation déchetterie de Souché | 3 | 735,00 |
| Etudes et projets neuf | Aménagement de la boulangerie rue Pluvialt | 1 | 43,50 |
| Etudes et projets neuf | Aménagement maison du beurre Echiré | 1 | 158,00 |
| Etudes et projets neuf | CNAM | 4 | 799,00 |
| Total Direction Etudes et projets neufs | | 12 | 1 997,00 |
| Gestion du cycle de l'eau | Marche ABC inf 100 KF travaux réseaux assainissement 2019 2022 | 1 | 1 169,00 |
| Gestion du cycle de l'eau | Construction d'une station d'épuration Mauzé sur le Mignon | 1 | 932,50 |
| Gestion du cycle de l'eau | AC MS7 Création d'un by pass step de Goilard | 1 | 38,50 |
| Gestion du cycle de l'eau | AC MS 9 Transfert EU STEP de Coulon | 1 | 169,00 |
| Gestion du cycle de l'eau | Construction d'un bassin d'orage rue Sarrazine | 1 | 140,75 |
| Gestion du cycle de l'eau | MS 8 renouvellement réseau eu place Denfert Rochereau | 1 | 70,00 |
| Gestion du cycle de l'eau | ASSAINISSEMENT MS10 EP MAGNE | 1 | 39,00 |
| Gestion du cycle de l'eau | Construction d'une station d'épuration Coulon | 1 | 223,00 |
| Gestion du cycle de l'eau | Trx de refoulement place de Montfaucon St Hilaire la Palud | 1 | 43,00 |
| Total Direction Gestion du cycle de l'eau | | 9 | 2 824,75 |
| Gestion du patrimoine | AC 2019-2024 MONO ATTRIBUTAIRE NETTOYAGE DES LOCAUX | 1 | 513,85 |
| Gestion du patrimoine | Remplacement systèmes chauffage - ventilation Ateliers Communautaires | 1 | 133,75 |
| Total Direction Gestion du patrimoine | | 2 | 647,60 |
| SEV | Accord cadre travaux d'extension et entretien réseaux ep (2019 2022) | 2 | 554,00 |
| | Renouvellement réseau EP Amuré et la Vanneau | 1 | 104,00 |
| | Renouvellement réseau d'eau Amuré et Granzay-Gript | 1 | 75,00 |
| Total SEV | | 4 | 733,00 |
| Total Services de la CAN | | 27 | 6 202,35 |

Les mairies de l'agglomération

| Maitre d'ouvrage | Direction Maitre d'ouvrage | Opération clause | Nb marchés concernés | Nb heures réalisées |
|---|---------------------------------|--|----------------------|---------------------|
| Mairie d'Aiffres | | Construction espace petite enfance | 3 | 73,00 |
| Mairie de Frontenay Rohan Rohan | | Rénovation énergétique | 2 | 170,50 |
| Mairie de Magné | | Construction d'une maison de santé | 4 | 672,75 |
| Mairie de Saint Hilaire la Palud | | Aménagement Place de l'Eglise | 1 | 35,00 |
| Ville de Niort | Espace public | AC Prestations Propreté Espaces Publics Réserve SIAE 09/2019 09/2023 | 1 | 8 847,30 |
| | Espace public | Aménagement du quai de Belle-Ile | 2 | 176,00 |
| | Espace public | AC 2021-2024 prestations entretien espaces verts, naturels, ludiques et sportifs | 1 | 7 512,00 |
| | Espace public | VDN/CAN Maintenance et entretien des ouvrages d'art et hydrauliques | 1 | 451,50 |
| | Espace public | Effacement de graffitis et enlèvement d'affichages sauvages | 1 | 98,00 |
| | Total Espace public | | 6 | 17 084,80 |
| | Commande publique et logistique | AC Marché nettoyage des locaux 2020-2024 | 3 | 821,00 |
| | Patrimoine et moyens | AC Travaux neufs, réparations, entretien voirie 2021-2024 | 1 | 490,50 |
| | Patrimoine et moyens | Aménagement d'une artothèque à la Villa Pérochon | 2 | 60,50 |
| | Patrimoine et moyens | Travaux ADAP ascenseurs 4 groupes scolaires | 1 | 223,00 |
| | Patrimoine et moyens | Rénovation énergétique groupe scolaire Georges Sand | 9 | 1 371,10 |
| | Patrimoine et moyens | 2022-2025/AC Travaux neufs et entretien des bâtiments | 6 | 1 449,25 |
| | Total Patrimoine et moyens | | 19 | 3 594,35 |
| | Total Ville de Niort | | 28 | 21 500,15 |
| Total des mairies de l'Agglomération | | 38 | 22 451,40 | |

Le Conseil départemental

| Maitre d'ouvrage | Opération clause | Nb marchés concernés | Nb heures réalisées |
|--|--|----------------------|---------------------|
| Le Conseil départemental des Deux Sèvres | Revêtements de sols Bâtiment Alsace Lorraine | 1 | 41,00 |
| | Prestations de nettoyage des bâtiments départementaux | 1 | 269,75 |
| | AC Travaux renforcement de voirie 2022 | 1 | 163,00 |
| | Travaux de réfection chauffage collège Mauzé/ le Mignon | 1 | 214,00 |
| | Réaménagement intérieur de l'accueil bât 3 - Maison du Département | 1 | 37,00 |
| Total Conseil Départemental | | 5 | 724,75 |

Les bailleurs

| Maitre d'ouvrage | Opération clause | Nb marchés concernés | Nb heures réalisées |
|------------------------------------|--|----------------------|---------------------|
| Deux-Sèvres Habitat | Construction de 9 logements "Le Clos du Soleil" Saint Symphorien | 1 | 35,00 |
| | Construction de 12 logements Le Pré du Lambon | 6 | 338,00 |
| | Construction de 4 logements "Jardin d'Aiffres" | 2 | 109,00 |
| | Construction de 2 logements "Jardins des Vignes" à Siecq | 1 | 27,00 |
| | Réhabilitation 70 logements Champollion 2 | 1 | 60,50 |
| | Construction de 6 Lgts la Rousselière à Aiffres | 1 | 26,00 |
| Total Deux Sèvres Habitat | | 12 | 595,50 |
| IMMOBILIERE ATLANTIQUE AMENAGEMENT | Construction de 40 logements Individuels à Chauray | 4 | 334,00 |
| | Construction 21 logements Rose Valland | 6 | 684,50 |
| | Construction de 12 logements La Chaume aux Bêtes Magné | 4 | 150,00 |
| | Construction de 27 logements à Chauray | 8 | 1 535,90 |
| | Construction de 28 logements Fief Joly | 5 | 1 271,00 |
| Total IAA | | 27 | 3 975,40 |
| SEMIE | Programme 003 sur 23 logs collectifs aux BRIZEAUX | 1 | 72,00 |
| | 2022/Résidence Habitat jeunes | 2 | 275,00 |
| | Construction 24 Logt Fief Paillée 4 | 1 | 846,50 |
| Total SEMIE | | 4 | 1 193,50 |
| Total Bailleurs | | 43 | 5 764,40 |

Autres maitres d'ouvrage

| Maitre d'ouvrage | Opération clause | Nb marchés concernés | Nb heures réalisées |
|---------------------------|-----------------------------------|----------------------|---------------------|
| Région Nouvelle Aquitaine | Restructuration Lycée Paul Guérin | 8 | 1 725,25 |

| | | | |
|---------------------------------------|---|----|----------|
| Chambre des Métiers et de l'Artisanat | Restructuration-Extension campus des métiers de Niort | 13 | 4 856,91 |
|---------------------------------------|---|----|----------|

| | | | |
|--------------------------|--|---|--------|
| GCSMS SAS 79 (ADAPEI 79) | Reconstruction et extension de la MAS de CHAURAY | 1 | 174,00 |
|--------------------------|--|---|--------|

| | | | |
|--------|--------------------------------------|----|----------|
| SEOLIS | Construction d'un bâtiment tertiaire | 12 | 1 501,00 |
|--------|--------------------------------------|----|----------|

Guichet des clauses d'insertion du Niortais
Communauté d'agglomération du Niortais – 140 rue des Equarts CS 28770 - 79027 Niort Cedex
Guichetclausesduniortais@agglo-niort.fr – 05.17.38.80.02

